

DOCUMENT D'INFORMATION

**PROJET PARTICULIER – OCCUPATION DE LA CLASSE D'USAGE
«SALLE DE RÉCEPTION», AU 3968-3970, RUE SAINT-AMBROISE (LOT
3 788 935)**

Dossier no : 1083253011

Arrondissement du Sud-Ouest

Ville de Montréal

14 Janvier 2009

CONTEXTE

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises a reçu une demande de Projet particulier d'occupation pour le 3970, rue Saint-Ambroise. L'immeuble est la propriété de Complexe Bos Saint-Ambroise, qui loge principalement l'agence Bos, une entreprise spécialisée dans la publicité.

Outre la réglementation d'arrondissement actuellement en vigueur, les dispositions du règlement R.V.M. 94-127 (programme de développement) s'appliquent également à l'emplacement visé. Le projet vise à autoriser l'occupation d'une partie de bâtiment à des fins de « Salle de réception », malgré les dispositions du Programme de développement et de la réglementation d'urbanisme qui ne le permettent pas. La transformation d'une partie du bâtiment à des fins de salle de réception vise à offrir la possibilité d'accueillir principalement des réceptions corporatives.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet vise à autoriser, pour l'emplacement visé, la classe d'usage spécifique "salle de réception".

JUSTIFICATION

En vertu de la nouvelle charte de la Ville de Montréal il n'est plus possible de recourir au Programme de développement ou d'en modifier un déjà en vigueur. Afin de régulariser sa situation et de répondre à ses besoins, le requérant souhaite que soit autorisée la salle de réception en vertu de la procédure de Projet particulier, en dérogation à la réglementation d'urbanisme et au Programme de développement en vigueur. Il est possible de recourir à cette procédure afin d'autoriser un nouveau projet sur un emplacement ayant fait l'objet d'un Programme de développement.

RECOMMANDATIONS :

Comité consultatif d'urbanisme

À la séance du 3 novembre 2008, les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme ont émis un avis favorable au projet, conformément à la recommandation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Compte tenu que le projet respecte les critères d'appréciation d'un projet particulier et considérant l'absence d'impact anticipé de la salle de réception sur les milieux voisins, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande un avis favorable au Projet particulier visant à autoriser une occupation de la classe d'usage spécifique "salle de réception" aux 3968-3970, rue Saint-Ambroise (lot 3 788 935) malgré la réglementation applicable.
